

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE D'ALZON DU 8 FEVRIER 2023

Présents : Elodie BRUN, Odile COLOMB, Marie Hélène DISPARD VIVENS, Alain BOUTONNET, Roger LAURENS, Patrick REILHAN.

Excusé : Gérard ABRIC *procuration* à Roger LAURENS, Dominique CAUVAS *procuration* à Odile COLOMB

Secrétaire de séance : Odile COLOMB

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17h45. Il démarre d'ordre du jour.

1. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le maire indique qu'il convient de valider et signer le procès-verbal de la séance précédente. Le PV de séance du 8 décembre 2023 est validé à l'unanimité.

2. EPICERIE - NOUVEAU BAIL COMMERCIAL = MAIRIE ALZON/EURL RAUSCHER L.

Dans le cadre de la vente du fonds de commerce de l'épicerie par la société SAS SOUKHA (gérants : M. RIVIERE et Mme DELCLOS) et son rachat par la société EURL RAUSCHER Ludovic, le maire propose aux membres du conseil de céder le bail commercial de la SAS SOUKHA à l'EURL RAUSCHER Ludovic,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

VALIDE la cession du bail commercial de la SAS SOUKHA à l'EURL RAUSCHER Ludovic, à compter du 14 février 2023

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document inhérent à cette procédure,

3. LE COLOMBIER – CESSIION DU BAIL COMMERCIAL - SARL LE COLOMBIER ALZON (COURAULT-SEYNAEVE) A LA SARL GÎTE LE COLOMBIER - A3M (WATTRELOT-DESCOLAS)

Dans le cadre de la vente du fonds de commerce de l'établissement nommé SARL Le Colombier Alzon par M. et Mme COURAULT-SEYNAEVE et son rachat par la SARL A3M - GÎTE LE COLOMBIER représentée par M. et Mme WATTRELOT-DESCOLAS à compter du 1er avril 2023, le maire propose aux membres du conseil de céder le bail commercial en cours.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

VALIDE la cession du bail commercial de la SARL Le Colombier Alzon par M. et Mme COURAULT-SEYNAEVE à la SARL A3M - GÎTE LE COLOMBIER représentée par M. et Mme WATTRELOT-DESCOLAS à compter du 1er avril 2023.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document inhérent à cette procédure.

4. CREATION PARC STATIONNEMENT - SECURISATION PLACE ARQUINEL ET ACCES - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE

Le Maire informe les conseillers que l'estimation des travaux pour la création d'un parc de stationnement et la sécurisation de la place de l'Arquinel et accès s'élève à :

10 024.00 € HT soit 12 028.80 € TTC.

Pour financer une partie de ces travaux, le maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le dépôt de la demande de subvention dans le cadre des amendes de police pour les travaux précisés ci-dessus.

5. DEMANDE SUBVENTION GRILLE TUNNEL NOUGAREDE

Odile **COLOMB** explique qu'afin d'apporter une protection aux chauve-souris Barbastelle d'Europe présentes et aux concrétions calcaires remarquables, il faut fermer le tunnel de la Nougarede (Curel) par une grille.

Une demande de devis a été faite et suite à cela il convient de demander des subventions.

Cout total prévu pour le projet

2 700 € HT / 3 240 € TTC

Demande d'aide au **Parc National des Cévennes** 2 160 € soit 80%

Autofinancement 540 € soit 20%

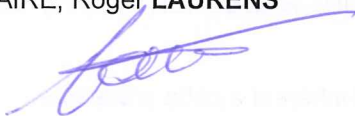
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

AUTORISE le maire ou son représentant à demander la subvention.

6. QUESTIONS DIVERSES

Comme il n'y a pas d'autres questions à l'ordre du jour, la séance s'achève à 18h.

LE MAIRE, Roger **LAURENS**



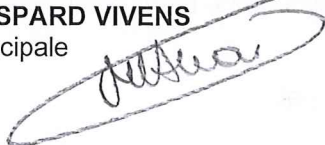
Patrick **REILHAN**
2^{ème} Adjoint -



Elodie **BRUN**
Conseillère municipale



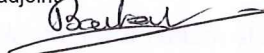
Marie Hélène **DISPARD VIVENS**
Conseillère municipale



LES MEMBRES DU CONSEIL

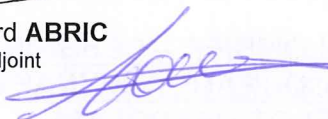
Alain **BOUTONNET**

1^{er} adjoint



Gérard **ABRIC**

3^{ème} adjoint



Dominique **CAUVAS**

Conseiller municipal



Secrétaire de séance

Odile **COLOMB**

Conseillère municipale

